



## Démission : Variables + Indemnités congés payés

Par **ARMAIN29**, le **05/09/2019** à **12:19**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon entreprise et quitte la société à la fin du mois.

Mon salaire est composé d'un fixe + variable (prime d'objectifs annuels) pour une période dite "commerciale" qui court de Novembre 2018 à Novembre 2019.

Mon employeur m'a confirmé le versement d'une partie de cette prime avec mon solde tout compte ayant déjà atteint tous mes objectifs à date.

Il me doivent également environ 30 jours de congés payés de l'année dernière reportés cette année.

Questions:

1) Il ne me verse qu'une partie de cette prime alors qu'à date, j'ai déjà atteint tous les objectifs fixés ? Est-ce normal ? Puis-je contester ?

2) Cette prime d'objectif qui me sera versée avec le solde de tout compte est-elle comprise dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Dans l'attente de vos retour,

Merci pour votre aide !

Par morobar, le 06/09/2019 à 09:58

Bonjour,

[quote]

Est-ce normal

[/quote]

Oui.

La prime est établie selon les résultats, qui peuvent ne pas être acquis définitivement lors de votre démission.

[quote]

la prime est-elle comprise dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés ?

[/quote]

Oui